

1. Le stage du DUT GTE (UE 43), d'une durée minimale de 10 semaines, se déroulera **du lundi 1 avril au vendredi 7 juin 2019**. Il est prolongeable au-delà du 7 juin avec la même convention de stage.
2. Les **soutenances de stage** se dérouleront du **mardi 11 au jeudi 13 juin 2019**, en présence de votre tuteur en entreprise. Les dates seront identiques si le stage se termine au-delà du 7 juin, il vous faudra vous libérer pour votre soutenance.
3. La **convention de stage** est à renseigner sur l'**application P-Stage** disponible sur votre ENT.
 - Repérer dans un premier temps les éléments à fournir concernant l'entreprise (adresse, tuteur entreprise, signataire convention, lieu de travail, sujet stage, horaires, rémunération, ...).
 - Pour le tuteur IUT GTE, par mesure de simplification, mettez le nom du responsable des stages : M. Yves Le Guer. La répartition des tuteurs sera effectuée quand l'ensemble de la promotion aura trouvé un stage.
 - Lorsque vous aurez saisi tous les éléments pour établir la convention de stage sur l'application P-Stages, Mme Joubert et M. Le Guer les vérifieront pour valider votre convention de stage. Mme Joubert s'occupera ensuite du transfert des 3 exemplaires de la convention pour signatures auprès de l'entreprise, de l'IUT (son directeur M. Stouffs) et de vous-même.
4. La **rémunération** souvent pratiquée est de 3,75€ net/heure pour un stage supérieur à 2 mois. Vous percevrez donc des montants qui changent chaque mois en fonction du nombre d'heures travaillées. Cette rémunération minimale permet à l'entreprise de ne pas payer de charges sur votre gratification mais rien ne lui interdit de vous payer plus.
5. Vous avez à compléter un **tableau de recherche de stage** à déposer sur l'**application Nuage** (liens envoyés par M. Rousseau par groupe de TP). Ce tableau permettra à M. Rousseau, M. Paquet et M. Le Guer entre autres de suivre votre progression dans l'avancement de la recherche de stage, vous serez aussi évalués sur cette partie de travail.
6. Les informations concernant la rédaction du rapport de stage, la date de sa remise à l'IUT ainsi que les conditions pour la soutenance à l'IUT vous seront communiquées ultérieurement.